

PRÉAVIS N°: 50/19**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256****CONSEIL COMMUNAL DU 10 décembre 2019**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les membres de la COGEFIN se sont réunis le mardi 25 novembre à la salle de Mazan pour valider le rapport ci-présent.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce par contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Le financement est donc assuré et c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 50/19 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux de réfection de la tour d'horloge en tavillons du Château du Rochefort.**2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 52'500.--, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle.****3. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan.****4. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**Membres de la COGEFIN présent-e-s lors de la séance du 25 novembre 2019:
Mme Céline Ombelli, Sophie Demierre, MM. Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, Jakup Isufi, Michel Lohner, Pierrick Müller, Michel Piguet.

Moudon, le 26 novembre 2019


Jakup ISUFI, rapporteur